

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 5 décembre 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2022-234

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2022-235

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 7 novembre 2022 tel quel.

CORRESPONDANCE

Le conseil accepte le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 2 décembre 2022.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2022-236

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT - CANVAS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean utilise la plateforme Canvas pour ses montages;

CONSIDÉRANT que l'abonnement annuel s'est terminé en novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la plateforme est grandement utile au quotidien pour l'administration;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'abonnement annuel à Canvas est au montant de cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (149,99\$) taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le renouvellement soit autorisé.

2022- 237

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE ÉCOLE ARBRISSEAU – ARBRE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la directrice générale afin d'installer un arbre de Noël au coin de la rue Principale et du Collège ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est la propriété de l'école l'Arbrisseau;

CONSIDÉRANT QUE l'école accepte l'installation du sapin à condition qu'une entente soit signée;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de signature est requise afin que la directrice générale puisse conclure l'entente avec l'école l'Arbrisseau;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer l'entente avec l'école l'Arbrisseau.

2022-238 ENTENTE NEZ ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge;

ATTENDU QUE cette organisation offre ses services sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil est sensible à la nature de leur offre;

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de donnée une aide financière de cent dollars (100\$) à l'organisme.

2022-239 RENOUVELLEMENT ENTENTE – REFUGE ANIMAL

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil renouvelle avec le Refuge Animal inc. le contrat pour l'opération d'une fourrière municipale pour l'année 2023 aux tarifs de 8.85 \$ par chien et de 3.88\$ par citoyen.

QUE Madame Claire Desbiens, mairesse, et Madame Catherine Asselin, directrice générale, soient autorisées à signer le contrat avec le Refuge Animal inc.

2022-240 ENTENTE CONTRIBUTION – CROIX ROUGE

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité de payer un montant de cent quatre-vingts dollars (180 \$) pour donner suite à l'entente de trois ans parvenus en 2021.

DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS

La directrice générale et greffière-trésorière a transmis au MAMH tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires.

2022-241 CALENDRIER DES SÉANCES

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h30 :

16 janvier 2023	03 juillet 2023
-----------------	-----------------

06 février 2023	07 août 2023
06 mars 2023	11 septembre 2023
03 avril 2023	02 octobre 2023
1 ^{er} mai 2023	06 novembre 2023
05 juin 2023	04 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2022-242

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 4 novembre 2022.

- Une erreur c’est glissé lors de l’envoi, la facture du Fond d’informations du territoire au montant de 15 \$ a été payé le mois précédent.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Mensualité services octobre	1 101.49 \$	19474
Bell Canada	Téléphone cellulaire	144.75 \$	33517-85147
Bell Canada	Fax	151.84 \$	32613-65143
Beaulieu Totale sécurité	Centrale d'alarme (octobre)	36.68 \$	19477
Beaulieu Totale sécurité	Centrale d'alarme (novembre)	36.68 \$	19477
Hydro-Québec	Électricité éclairage public	617.91 \$	31210-12893
Mégaburo	Lecture compteur Noir	112.17 \$	19492
Mégaburo	Lecture compteur Couleur	28.92 \$	19492
MRC Domaine du Roy	Quote-part évaluation	1 733.14 \$	19479
MRC Domaine du Roy	Quote-part transport adapté	180.70 \$	19479
MRC Domaine du Roy	Quote-part gestion mat. Résiduelle	5 762.25 \$	19479
SSQ Groupe Financier	Mensualité	2 452.75 \$	19480
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Novembre	475.00 \$	19478
Total		12 834.28 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Louis Lapointe	Pelle, fossé rue Principale	241.45 \$	19481
Aux 1000 fleurs	Fleurs décès M. Martel	143.72 \$	19482
Cain Lamarre	Mensualité octobre	154.51 \$	34209-1ZQBB
Daniel Poitras	Excavatrice côte rang Dequen	1 077.90 \$	19491
Daniel Poitras	Excavatrice sondage Théodule Vandal	316.18 \$	19491
Éric Fleury	Loc. niveau rotatif - Remise MDJ	86.23 \$	19486
Eurofins	Test eau potable	411.61 \$	19485
Fond information territoire	Mutation novembre	25.00 \$	19487
Inter-cité usinage	Gravier cote rang Dequen	1 281.12 \$	19490
Inter-cité usinage	Gravier cote rang Dequen	529.38 \$	19490
Mégaburo	Commande papeterie	215.72 \$	19492
Pompaction Inc.	Achat de pompe eau potable	2 829.74 \$	19494
QTL Quincaillerie	Ampoule, échelle, autres petits articles	378.76 \$	19496
Vision informatik	Problème courriel François	25.29 \$	19498

Total	7 716.61 \$	
-------	-------------	--

Facture à approuver payée par Visa

Fournisseur	Description	Montant
Relais Saint-André	Essence	207.00 \$
Relais Saint-André	Essence	196.00 \$
Relais Saint-André	Diesel	114.63 \$
Canadian Tire	Sangle	151.26 \$
Poste Canada	Info	47.83 \$
Poste Canada	Info pour l'eau	7.07 \$
Poste Canada	Info déviation de la rue	45.37 \$
Total		769.16 \$

Factures à approuver avec résolution d'autorisation

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
2553-7317 Québec inc.	Transport Jacques Tremblay	13 393.56 \$	19476
Cain Lamarre	Dossier Alexandre Gaudreault-Godin	2 050.80 \$	19454
Cain Lamarre	Dossier Alexandre Gaudreault-Godin	2 280.68 \$	34209-1YETR
Groupe Synergis	Étude caractérisation sol et écologique Théodule	8 820.88 \$	19489
Groupe Synergis	Étude caractérisation sol et écologique Connecteur	11 765.39 \$	19489
Pulsar Télécom	Configuration téléphone sans fil MDJ	1 051.63 \$	19495
Total		39 362.94 \$	

Factures à approuver – Projet Interception et assainissement des eaux usées

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Groupe Géos	Contrôle qualité Traitement des eaux	7 035.61 \$	19488
Stantec	Suivi projet Traitement des eaux usées	16 352.32 \$	19497
Total		23 387.93 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

- 2022-243

DÉPÔT BALANCE DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

La directrice générale dépose aux membres du conseil états comparatifs en date du 30 novembre 2022.

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le dépôt.
- 2022-244

RECOMMANDATION DE PAIEMENT STANTEC – DÉCOMPTE #3 PAIEMENTS PPI

ATTENDU QUE les travaux sont débutés pour le projet d’interception et d’assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la compagnie Paul Pedneault Inc. a déposé une demande de paiement à la firme Stantec;

ATTENDU QUE la firme Stantec a révisé la demande de paiement décompte #3 et que celle-ci recommande le paiement;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité de conseiller de procédé au paiement du décompte #1 de l'entreprise Paul Pedneault inc pour un montant de sept cent vingt-deux mille deux cent cinquante-huit dollars et soixante et onze sous (722 258.71\$) incluant les taxes applicables.

QUE le paiement soit fait à même l'emprunt temporaire.

2022-245

AUTORISATION DE GRATUITÉ DE SALLE POUR LES ORGANISMES

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de la location de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a statué des coûts de location de salle avec la résolution 2017-46;

ATTENDU QUE les organismes déposent des demandes régulièrement pour obtenir la gratuité de la salle communautaire pour diverses activités;

ATTENDU QUE les demandes de gratuités de location de salle doivent être approuvées par le conseil lors d'une séance;

ATTENDU QUE le conseil consent à la gratuité de salle pour plusieurs critères;

ATTENDU QUE ces demandes nécessitent du temps lors des séances et du temps de préparation qui pourraient être utilisés à bon escient;

ATTENDU QUE certains organismes ne peuvent déposer à temps leur demande et doivent annuler leur activité;

ATTENDU QUE ces demandes pourraient être analysées par la directrice générale lors de la réservation et autorisées par celle-ci;

ATTENDU QUE les demandes étant autorisées directement par la direction générale sauveraient du temps et de la manipulation;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale est autorisée à donner la gratuité de location de salle lorsque les critères suivants sont remplis :

- L'organisme doit être légalement constitué;
- L'organisme doit avoir son adresse sur le territoire de la municipalité;
- L'organisme doit exercer en partie ou en totalité sur le territoire de la municipalité;
- L'organisme doit posséder les assurances nécessaires à la tenue de leur activité;
- L'organisme doit préparer sa salle et remettre le matériel à leur emplacement initial;
- L'organisme doit effectuer un entretien de base à la fin de son activité :
 - Passer le balai
 - Nettoyer les taches sur le sol et les murs
 - Vider les poubelles et apporter les sacs dans les bacs roulants situés derrière l'hôtel de ville;
 - Nettoyer les surfaces telles que tables, chaises et comptoirs;
- L'organisme doit être responsable des bris et vols lors de la location;
- L'organisme doit s'engager à demander les diverses autorisations lors de leur activité, tel qu'un permis de boisson.

QU'un registre des gratuités de location soit établi comprenant la date, le nom de l'organisme et le type d'activité à des fins statistiques.

2022-246

ACCEPTION DES AVIS DE MODIFICATIONS – PROJET INTERCEPTION ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE les travaux du projet d'interception et assainissement des eaux usées sont présentement en cours;

ATTENDU QUE des changements ont dû être effectués lors des travaux dus aux réalités sur le terrain ou à des oublies lors de l'appel d'offres et que ceux-ci doivent être autorisés par le conseil;

ATTENDU QU'en date d'aujourd'hui, quatorze avis de changement ont été émis;

ATTENDU QUE pour plusieurs avis de changement, les coûts seront déterminés à la fin de leur réalisation;

ATTENDU QUE le conseil a en main de l'information sur les avis de changements suivants :

# Avis	Titre	Descriptif	Coût (avant taxes)
1	Éclairage	Boîtier de contrôle, obligatoire par le nouveau code (n'était pas en vigueur lors de l'appel d'offres)	11 636.05 \$
2	Cabinet extérieur	Protection oubliée lors de l'appel d'offres	17 232.90 \$
4	Alimentation eau potable	Pièces oubliées lors de l'appel d'offres	2 002.30 \$
6	Traçage thermique par thermocâble	Pièces oubliées lors de l'appel d'offres	14 912.52 \$
9	Modif. Plantation PP1	Changement essence d'arbres PP1	4 412.27 \$
11	Protection isolation conduite pont	Protection isolation tuyau du pont (recommandation du manufacturier non prévu à l'appel d'offres)	5 515.22 \$

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les avis de changements numéro 1-2-4-6-9-11 pour un total de cinquante-cinq mille sept cent onze dollars et vingt-six sous (55 711.26 \$) plus les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2022-247

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec